

ATTENTION
**Coupon à retourner même si vous ne demandez pas de
dossier de demande de bourse**

Objet : Bourses de collège - rentrée scolaire 2023-2024

La campagne de demande de bourses des collèges a débuté le 1^{er} septembre 2023. Elle s'effectue EN LIGNE via Toutatice.fr et vos codes Educonnect ou sur l'adresse : <https://teleservices.education.gouv.fr>

Rubrique Scolarité Services

Nous sommes tenus d'informer toutes les familles des dispositions concernant les demandes de bourses pour l'année scolaire. **Veillez nous faire parvenir le coupon ci-dessous dûment complété même si vous ne demandez pas de dossier au professeur principal de votre enfant avant le 29 septembre 2023.**

Ces bourses peuvent vous aider à faire face aux frais de pension, demi-pension et de scolarité de vos enfants.

La date limite de dépôt d'une demande de bourse est fixée nationalement au **19 octobre 2023**, veillez à effectuer la demande de bourse en ligne dès le mois de septembre.

En cas de difficultés lors de votre demande, merci de contacter le secrétariat d'intendance du collège le jeudi et vendredi ou par mail : gestion.0291928n@ac-rennes.fr



Le simulateur de bourse au collège permet de déterminer si votre foyer peut bénéficier d'une bourse scolaire à la rentrée 2023. Il vous permet d'estimer le montant de la bourse pour chaque enfant scolarisé au collège.

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/college/simulateur.html>

Année scolaire 2023-2024

M. et/ou Mme, parent(s) de l'élève

NOM : Prénom : en classe de :

Certifie(nt)

- avoir pris connaissance du courrier et **EFFECTUE(NT) une demande de BOURSE EN LIGNE**
- avoir pris connaissance du courrier et **NE DEMANDE(NT) PAS DE BOURSE.**

Et avoir pris note de la date limite de dépôt de la demande de bourse, fixée au **19 octobre 2023**.

A, le Signature des parents

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2023-2024

BARÈME DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE

Année Scolaire 2023-2024

Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022			
Nombre d'enfants à charge	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	16 885	9 127	3 220
2	20 781	11 234	3 964
3	24 677	13 340	4 707
4	28 573	15 447	5 450
5	32 471	17 553	6 193
6	36 367	19 659	6 936
7	40 263	21 766	7 680
8 ou plus	44 160	23 872	8 423
Montant annuel de la bourse	111 €	312 €	486 €
Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €



COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1er septembre au 19 octobre 2023

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal qui figure sur mon avis d'impôts 2023 et le numéro fiscal de mon concubin éventuel



L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte EduConnect
ou
→ mes codes pour me connecter via France Connect

Plus d'informations au verso



Mon adresse de messagerie électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect
<https://teleservices.education.gouv.fr>
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee